

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2022

PRESENTS : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, M. LEULLIETTE Bernard, M. DESRUENNE Xavier, Mme HUART Valérie, Mme GRAVELINE Anne, Mme BERTON Hélène-Catherine, Mme MARTEL Christelle, M. BUISSE Thierry, Mme MOHAMED Pamela, M. OLLIVIER Sébastien

EXCUSES : M. LOTTEAU Daniel, M. DUCLAYE Eric

ABSENT : Mme BLARY Cindy, Mme PAMART Véronique

PROCURATIONS : M. DUCLAYE Eric procuration à Mme MARTEL Christelle
M. LOTTEAU Daniel procuration à M. BUISSE Thierry

Arrivée de Madame HUART Valérie à 10 H 10

Départ de Madame MOHAMED Pamela après le point n° 2

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2022

Monsieur BUISSE dit qu'il n'a pas évoqué le terme profusion dans les cadeaux fait à certaines occasions pour les Villers-Polois(es) et ajoute qu'il a voté pour la délibération concernant ces mêmes cadeaux.

Vote du compte-rendu

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2) Vote du compte de gestion 2021

Arrivée de Madame HUART à 10 H 10

Monsieur LEULLIETTE nous présente les résultats de ce compte de gestion.

Le résultat du fonctionnement est de 547 998,85 € (avec résultats 2020 reportés).

Le résultat de l'investissement est de 419 886,44 € (avec résultats 2020 reportés).

L'analyse du compte de gestion 2021 par l'administration fiscale est présentée en annexe.

Vote du compte de gestion 2021

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du compte administratif

Les résultats sont les mêmes que précédemment, le passage à la M57 rejoindra ces deux comptes pour l'année 2022.

Monsieur le Maire quitte la séance et le conseil municipal peut ainsi délibérer sous la présidence de Monsieur MASSON.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération sur l'affectation du résultat 2021

Le résultat de clôture en fonctionnement s'élève à 547 998,85 €.

Il nous est donc possible de reporter 150 000 € sur la section investissement au compte 1068 et 397 998,85 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le conseil municipal vote l'affectation du résultat proposé.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Vote des taux d'imposition

L'administration fiscale annonce une hausse de la base fiscale de la valeur locative de 3,4 %. C'est une augmentation plutôt inhabituelle.

Monsieur le Maire propose pour cette année de neutraliser cette augmentation d'impôts en abaissant le taux sur le foncier bâti à 34 % et sur le foncier non bâti à 52 %.

Cette baisse concernera tous les propriétaires de la commune.

Madame GRAVELINE demande si cette décision peut avoir un impact sur d'éventuelles obtentions de subventions, question posée à Monsieur COUSIN notre conseiller aux décideurs locaux, aucune liaison d'après lui, seul l'endettement est apprécié pour l'attribution de subvention.

Madame GRAVELINE attire également notre attention sur l'inflation qui arrive et qu'il sera peut-être nécessaire de remonter les taux d'ici un ou deux ans.

Monsieur le Maire partage son principe qui est de faire des économies avant d'augmenter les impôts.

Monsieur DESRUENNE se demande si les propriétaires vont comprendre l'éventuel augmentation des taux d'ici un an ou deux.

Monsieur LEULLIETTE précise que les résultats de trésorerie actuels permettent cette proposition mais cela va concourir à faire diminuer cette même trésorerie.

Monsieur OLLIVIER nous fait part de son analyse : enveloppe constante, les taux sont baissés exceptionnellement, la commune prend part et sa bonne gestion permet de compenser la forte hausse de la base, même si symbolique.

Le conseil municipal est d'accord avec les taux proposés par Monsieur le Maire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget 2022

Le détail des dépenses et des recettes est proposé au conseil municipal.
Voir documents en annexe.

Le débat sur l'église refait surface, Monsieur le Maire précise qu'une somme a été prévue afin de réactualiser l'étude faite par Monsieur PARENT il y a huit ans, et que la complexité d'un montage d'un tel dossier ne doit rien laisser au hasard.

Le budget primitif 2022 prévoit un excédent de fonctionnement de 372 900,85 €
Et un excédent d'investissement de 163 386,44 €.
Soit en cumulé 536 287,20 €.

Le conseil municipal vote le budget.

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 0

Départ de Madame MOHAMED

3) Subvention A.D.V.B 2022 – Pour travaux de voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de solliciter une aide auprès du Conseil Département au titre de l'A.D.V.B pour la réfection de la voirie.

Le taux de subvention peut représenter jusqu'à 50 % du coût total du projet.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de subvention :

- **pour la rénovation de la Rue Gérard Joly sur 810 m2**
qui consisterait
 - à l'élargissement de la chaussée sur 100 m2, la réfection de la voirie en enrobés sur 810 m2pour un montant total de 29.073,00 € H.T soit 34.887,60 € T.T.C
- **pour la rénovation d'une partie de la Chaussée Brunehaut sur 375 m**
(du n° 2175 au n° 1848)
qui consisterait
 - au rabotage de la chaussée sur 1760 m2, la pose d'enrobés sur 1.760 m2pour un montant total de 39.764,26 € H.T soit 47.717,11 € T.T.C

Ces travaux pourraient être financés de la façon suivante :

- Montant total du projet : 68.837,26 € H.T soit 82.605,01 € T.T.C
- subvention à solliciter : 34.418,63 €
 - autofinancement : 48.186,38 €

Le conseil municipal :

- approuve ce projet et le valide
- inscrit la dépense correspondante au budget primitif 2022
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du département au titre de l'A.D.V.B 2022- voirie

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4) Proposition de cession d'un terrain à un privé

Monsieur LUEZ propriétaire d'une maison au 5 rue du Marais Baudry a fait la demande à Monsieur le Maire d'acheter la bande de terrain situé devant la maison.

Monsieur LUEZ s'engage à payer tous les frais qui découleront de cette opération (bornage, frais de notaire etc...).

Monsieur le Maire propose donc de vendre ce terrain au propriétaire de la maison située 5 rue du Marais Baudry, la surface précise sera évaluée après bornage au prix de 10 € le m2.

Le conseil municipal est d'accord pour vendre ce terrain situé devant le 5 rue du Marais Baudry

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5) Questions diverses

Monsieur DESRUENNE nous fait part des informations qu'il a eu dans les commissions où il participe Commission Développement Durable où il est question de la future organisation du tri sélectif et de l'éclairage public avec le remplacement en led.

L'étude érosion de Villers-Pol est attendue d'ici quinze jours.

Il est également fait un point sur la gestion Gemapi où de façon unanime le conseil municipal estime que l'intervention de la brigade bleue sur les propriétés privées pour entretenir les cours d'eaux va au-delà de ce qu'elle doit faire, cela a été signifié à plusieurs reprises en réunion de CCPM.

Dans la commission agricole du parc naturel Monsieur DESRUENNE nous détaille les aides possibles et la difficulté qu'ont les petits éleveurs de l'avesnois à faire abattre leurs animaux suite à la fermeture de l'abattoir de Valenciennes.



Le Maire :

Olivier YZANIC